

Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

PROGRAMME 2006-2012

Pôle culturel du Brabant wallon, Ottignies-Louvain-la-Neuve s'affirme toujours davantage comme un pôle urbain à part entière : pôle d'enseignement vu son important réseau universitaire, supérieur, secondaire et fondamental ; pôle économique avec son Université et son parc scientifique ; pôle commercial avec son centre commercial du Douaire et le nouveau complexe commercial de l'Esplanade ; pôle de loisirs avec ses complexes sportifs.

Cette réalité se traduit notamment par une importante croissance démographique, une grande hétérogénéité sociale et une exceptionnelle diversité culturelle.

Depuis de nombreuses années, Ottignies-Louvain-la-Neuve connaît un développement continu. Les six prochaines années poursuivront sur cette lancée, notamment par la mise en œuvre du RER et la poursuite du développement de nos deux centres urbains.

Cette expansion importante s'accompagne de défis qu'il appartient aux pouvoirs publics de relever. Parmi ceux-ci, le coût du logement figure en tête des préoccupations, de même que l'emploi et la mobilité, ainsi qu'une réflexion prospective sur l'aménagement du territoire. En effet, le RER exercera une attractivité renforcée, avec un impact prévisible sur le coût du logement et sur la mobilité, qui impose notamment de réexaminer l'aménagement des abords des gares d'Ottignies, de Louvain-la-Neuve et de Mousty.

Le présent programme présenté par les partenaires de la majorité pour la mandature 2006-2012 s'appuie sur des principes directeurs qui présideront à la gestion qui sera mise en œuvre. Dans une ville diversifiée comme l'est Ottignies-Louvain-la-Neuve, la solidarité sera au cœur des politiques : solidarité des citoyens au sein de la communauté locale, solidarité entre les générations, solidarité entre les peuples.

S'appuyant sur une exigence constante de qualité dans la gestion, notre objectif est de contribuer à toujours plus de qualité de vie et de convivialité pour tous, en créant les conditions optimales à l'épanouissement de chacun et en veillant à la propreté, à la sécurité ainsi qu'à la qualité des espaces publics.

L'ensemble de notre politique sera conçu dans une perspective de développement durable qui servira de fil conducteur et de catalyseur de toutes les politiques menées. La dynamique enclenchée durant la mandature précédente sera poursuivie notamment par la mise en œuvre du plan communal de développement durable s'accompagnant d'une évaluation permanente des réalisations et par un tableau de bord du développement durable local. Ce tableau de bord comportera des indicateurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels ainsi que des indicateurs relatifs à la qualité des services communaux.

Une dynamique de développement durable ne peut se réaliser qu'avec la participation de tous les acteurs. C'est la raison pour laquelle la participation citoyenne sera au centre de toutes les politiques menées.

CITOYENNETE ET PARTICIPATION : UN ESPACE DE DIALOGUE OÙ LA POLITIQUE EST L'AFFAIRE DE CHACUN

PARTICIPATION CITOYENNE

Le présent programme de majorité sera présenté à la population dès le début de la mandature. Les autorités communales rencontreront les différents groupes de citoyens constitutifs de la société ainsi que les associations, les comités de quartier et les conseils consultatifs communaux. Ceux-ci seront invités à faire part de leurs réactions au sujet de ce programme. La synthèse des avis et suggestions récoltés lors d'un forum participatif servira de « feuille de route » aux autorités communales pour la durée de la législature. L'élaboration des budgets tiendra compte des priorités émises.

La participation s'inscrit dans une démarche collective de développement local durable, qui fédère en réseau et dans la durée les citoyens d'un territoire en vue de construire un projet commun d'avenir.

Nous mettrons en œuvre des dispositifs participatifs de manière à rendre le citoyen « co-acteur » des décisions et de leurs réalisations. Le Collège aura un rôle d'impulsion, de coordination, de soutien et de garantie. Une attention particulière sera donnée à la circulation de l'information, à la communication et à la formation à la citoyenneté.

Dans la foulée du forum participatif, des comités de participation seront mis en place selon un découpage territorial, des modalités définies de manière précise et des moyens appropriés.

Ces comités de participation auront un rôle d'incitation et de relais des propositions des habitants vers l'autorité compétente et donneront l'impulsion à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier.

Ils pourront introduire une demande de « budget participatif » destiné à de petits projets matériels d'intérêt général.

Un guide pour la structuration de tels comités sera réalisé sous la forme d'une charte.

Le nombre, l'organisation et le fonctionnement des conseils consultatifs communaux seront évalués en cours de mandature.

ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE : UNE VILLE QUI PROSPERE EN PRIVILEGIANT L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.

ECONOMIE, EMPLOI, COMMERCE ET TOURISME

Ottignies-Louvain-la-Neuve a réussi à devenir progressivement un pôle de développement économique et culturel tout en préservant une grande partie de son cadre rural, qui représente la moitié de son territoire.

Une politique économique dynamique et prospective est vitale car elle crée de l'emploi et encourage un développement urbain durable. Elle est un facteur majeur de cohésion sociale et de bien-être. Prise en compte dans la réflexion des nouveaux projets, elle doit permettre à la ville, à ses entreprises et à l'ensemble de ses habitants de bénéficier mieux et davantage de la richesse produite dans la commune. En ce sens, il y a lieu de favoriser les entreprises ayant un attachement territorial fort et de développer les potentialités locales.

Le défi écologique auquel notre société doit faire face requiert et permet que notre ville universitaire à la campagne devienne progressivement une référence en la matière et développe, chaque fois que possible, un pôle d'activité « éco-innovant » et de consommation durable et équitable.

L'activité commerçante est aussi fondamentale pour la vitalité d'une ville. Elle est à la fois génératrice d'emplois et de richesses et garante de convivialité et d'animation. Notre ville a la chance de comporter plusieurs centres qui couvrent bien l'ensemble du territoire. Chacun d'eux a sa dynamique propre et requiert une attention particulière pour en assurer le rayonnement et le développement en veillant à son accessibilité par tout mode de transport (en ce compris les parkings).

Le tourisme, qui est devenu une industrie internationale, est une des réponses positives aux besoins de développement de l'économie locale. Ottignies-Louvain-la-Neuve ne manque pas d'atouts dans ce domaine.

Nous chercherons à développer et à encourager les possibilités d'accueil (chambres d'hôte,...) mais aussi à mettre en place une communication spécifique et renforcée pour valoriser davantage les richesses de notre ville.

Pour réaliser ces ambitions, nous examinerons la possibilité de créer une organisation spécifique – Agence de développement local (ADL) - qui permette une meilleure mise en commun des moyens et une plus forte présence de la Ville dans le développement économique local.

FINANCES

La fiscalité vise essentiellement à permettre à la puissance publique de réaliser ses missions d'intérêt général. Notre fiscalité est basse en regard de la moyenne wallonne, et elle se situe dans la moyenne du Brabant wallon. Dans un esprit de gestion rigoureuse des finances communales, nous nous engageons à ne pas augmenter globalement la fiscalité au cours de cette mandature.

Une évaluation des dépenses de fonctionnement de la Ville et des ASBL communales ainsi que de la gestion du patrimoine général de la Ville sera réalisée.

A rendement semblable, la Ville encouragera les placements de trésorerie auprès d'organismes bancaires dont les politiques d'investissements répondent à des critères éthiques et de développement durable.

GESTION ET ADMINISTRATION

Durant la mandature écoulée, la gestion de l'administration de la Ville est devenue plus professionnelle. Cette évolution s'est faite avec la participation des agents. Nous continuerons à améliorer la qualité des services administratifs offerts aux habitants, notamment en termes d'accessibilité, d'accueil et d'efficacité des prestations. L'informatisation des services sera poursuivie. La Ville cherchera à faire reconnaître la qualité de sa gestion par une labellisation (ISO,...). En termes d'accueil, nous veillerons en outre à garantir un traitement de qualité égale pour chacun, quelle que soit sa situation sociale ou son origine. Dans cet esprit, la population et les usagers seront invités à faire part de leurs remarques sur la qualité de l'accueil et de l'information fournie par l'administration et un service de médiation urbaine sera mis en place.

Un Code de déontologie sera adopté par tous les conseillers avec des règles relatives aux cumuls de mandats et avantages matériels qui y sont liés, aux conflits d'intérêt et à la transparence des rémunérations ainsi qu'aux engagements de présence et de disponibilité des mandataires et aux rapports avec l'administration.

Une Charte des administrateurs publics sera élaborée et présentée à tous les mandataires désignés par la Ville avec des engagements de présence et d'efficacité responsable.

La préoccupation du développement durable se traduira notamment par l'inscription de critères environnementaux et éthiques dans les cahiers des charges des commandes publiques et par une attitude responsable dans la gestion communale quotidienne.

L'Hôtel de Ville sera réaménagé de manière à rendre plus accessible et fonctionnelle la salle réservée aux séances du Conseil communal et aux mariages.

Nous continuerons à recruter le personnel statutaire sur la base d'un appel public à candidatures et à faire appel à un jury présidé par le chef du personnel, afin de faire prévaloir la compétence des candidats. Les promotions se feront également sur la base de critères objectifs privilégiant la compétence. La formation des agents sera poursuivie dans un esprit de concertation sociale dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des services et l'épanouissement des membres du personnel communal. La polyvalence et la mobilité internes seront favorisées.

L'évaluation continue du personnel sera conçue comme un outil dynamique permettant de prendre en compte les aspects individuels du travail fourni, mais également le fonctionnement d'équipe ainsi que la participation à la communication interne.

INFORMATIQUE

Nous chercherons à réduire la « fracture numérique » en aidant celles et ceux qui n'ont pas accès à internet. La possibilité d'offrir un accès à internet à haut débit sur tout le territoire de la commune sera négociée avec les fournisseurs potentiels.

A efficacité équivalente, des logiciels libres seront utilisés chaque fois que possible.

L'offre de service via internet sera développée car elle permet aux citoyens comme à l'administration d'économiser des ressources, du temps, de l'énergie et des déplacements. Les citoyens qui le souhaitent seront informés de l'actualité communale par une newsletter électronique développée en rapport avec le site internet de la Ville.

ACTION SOCIALE ET VIE COMMUNAUTAIRE : UN FOYER SOLIDAIRE ET ACCUEILLANT

ACTION SOCIALE

Le grand nombre de petits logements de type studios pour étudiants que compte le site de Louvain-la-Neuve attire une population disposant de peu ou de très peu de ressources. C'est une des raisons pour lesquelles le pourcentage de dépenses en revenus d'intégration dans le budget du CPAS est nettement supérieur à celui des communes de la même importance. Nous continuerons à accorder une attention particulière à la lutte contre la pauvreté et la précarisation.

Une synergie sera progressivement mise en place entre l'action du CPAS et le service social de la Ville. Tout ceci se fera en concertation avec les responsables administratifs et le personnel des deux institutions.

Pour permettre la relance du dynamisme du CPAS, nous porterons une attention particulière à la gestion des ressources humaines, la gestion financière et la recherche de subventions.

Le CPAS sera organisé autour de trois missions principales : l'aide sociale, le service aux personnes et l'insertion socio-professionnelle. Cette dernière fera l'objet d'une évaluation particulière visant à la redynamiser et à l'élargir à de nouveaux services.

En collaboration avec la Maison de l'emploi, nous développerons un accompagnement actif des demandeurs d'emploi, particulièrement pour les jeunes demandeurs d'emplois et pour les personnes hautement qualifiées.

Après une étude des besoins et de faisabilité, une décentralisation de certains services sociaux, sous la forme d'une antenne de proximité, sera organisée à Louvain-la-Neuve. Il sera aussi demandé au CPAS d'assurer une permanence sociale d'urgence accessible le week-end et en soirée.

Dans le cadre de la création d'un service de médiation sociale, le CPAS sera particulièrement attentif aux besoins des personnes fragilisées. La collaboration avec les associations de lutte contre la pauvreté et contre la violence sera renforcée.

Pour faire face aux demandes de logements d'insertion et d'urgence, Ville et CPAS coordonneront leurs efforts en matière de logement sous la forme éventuelle d'une agence immobilière sociale.

LOGEMENT

La ville présente une très grande disparité dans le domaine du logement : elle compte à la fois un grand nombre de logements récents et de logements vétustes, elle bénéficie à la fois d'un nombre élevé de logements sociaux (environ 1200) et d'un nombre de grandes habitations très supérieur à la moyenne wallonne (environ 1700). Ceci provoque, dans une province soumise à une pression foncière et immobilière excessive, un manque criant de logements accessibles à une population bénéficiant de revenus moyens. Quant aux personnes fragilisées, elles se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un déménagement ou sont contraintes d'accepter un logement insalubre.

En partenariat avec tous les acteurs du logement possibles, publics et privés, et dans le cadre des plans biennaux, nous encouragerons la création de logements à loyers modérés et de logements acquisitifs, moyens et sociaux, afin de permettre aux personnes qui le désirent, quels que soient leurs revenus, d'acquérir ou de louer un logement décent.

En collaboration avec le CPAS, nous poursuivrons la politique de mise à disposition de logements d'urgence et d'insertion.

Grâce à la régie foncière, nous développerons une politique foncière à long terme par l'acquisition de terrains.

Une attention particulière sera apportée à la rénovation des logements dans une optique d'économie d'énergie, tant dans le social et le moyen que dans le privé.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

Nous assurerons la pérennité de la Maison de l'enfance, de la famille et de la santé, ainsi que sa décentralisation dans différents quartiers. D'autre part, nous ouvrirons certaines de ses activités aux personnels de la petite enfance (puéricultrices, accueillantes d'enfants, institutrices maternelles des écoles de l'entité).

En collaboration avec les institutions concernées et le milieu associatif, nous éditerons un « Guide des parents » qui contiendra la liste des services et lieux d'accueil ainsi que des pages d'information utiles aux parents pour l'éducation de leurs enfants.

Nous encouragerons toutes les initiatives favorisant les liens intergénérationnels et la solidarité entre les familles.

En concertation avec les comités de participation, des espaces de jeu seront aménagés pour accueillir parents et grands-parents accompagnés d'enfants.

Etant donné que la Ville ne peut plus prétendre à des subsides ONE pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil pour les tout-petits, et cela en raison du nombre de crèches déjà existantes sur le territoire communal, nous rechercherons des formules innovantes pour en augmenter malgré tout le nombre.

JEUNESSE

Partant du principe que la diversité est enrichissante, il faut préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, juste, pluraliste et ouverte à toutes les cultures.

Une politique d'éducation à la citoyenneté en particulier pour les jeunes sera mise en place en collaboration avec tous les établissements scolaires de la ville afin de combattre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et le refus des différences. Pour ce faire, nous encouragerons la création d'un parcours citoyen tout au long du cursus scolaire de l'élève qui lui permettra d'être confronté au passé (rencontre avec des témoins, visite de lieux de mémoire, ...) et au présent (sensibilisation au danger de l'extrême droite, visite d'un Parlement ou d'un Palais de justice, rencontre avec des élus,...).

Nous soutiendrons les mouvements de jeunesse dans leur action de responsabilisation et d'éducation à la démocratie active et leur offrirons un apport logistique à l'organisation d'événements par la mise à disposition de locaux, matériel,...

Une réflexion sera menée en vue de mettre en place un Conseil communal de la jeunesse en prolongement à celui des enfants. Il pourrait être composé de représentants d'associations de jeunesse, d'établissements scolaires, d'élus parmi les jeunes (12 – 18 ans) de la commune.

En collaboration avec les comités de participation, des espaces seront choisis pour permettre aux jeunes de développer des activités de convivialité ludiques, culturelles, artistiques, sportives,...

Des « journées citoyennes » seront organisées afin d'informer les jeunes sur la vie politique et sur l'engagement civique et responsable.

Nous soutiendrons les maisons de jeunes. La maison des jeunes « chez Zelle » sera relocalisée à Louvain-la-Neuve.

Des lieux sportifs seront ouverts aux jeunes sous la houlette d'un animateur du service jeunesse.

Un salon jeunesse « sport-culture » sera organisé avec comme objectif l'information sur les possibilités existantes relatives aux associations de jeunes, aux clubs sportifs et aux activités culturelles principalement destinées aux jeunes.

AINES

En collaboration avec le tissu associatif, nous souhaitons porter une attention particulière aux aînés dont certains ont rejoint les centres de notre ville, particulièrement attractifs en termes d'accessibilité et de services.

Ainsi, un « passeport pour une retraite active » sera offert aux personnes qui ont l'âge de la pension. Ce passeport contiendra des informations en matière de sécurité sociale, de pension ainsi que de services pour aînés et d'activités sportives, culturelles et sociales.

Les services et réalisations favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées seront poursuivis ou amplifiés.

En matière d'hébergement des aînés, nous encouragerons les projets d'habitat adapté et/ou groupé intergénérationnel ainsi que les formes d'hébergement alternatif comme le court séjour, les logements encadrés... Et en partenariat avec le secteur privé, nous ouvrirons un centre d'accueil de jour.

SANTE ET APPUI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Nous mettrons en place une coordination entre tous les professionnels de la santé, s'appuyant sur les partenariats déjà existants, pour que tous, de l'enfant à l'aîné, bénéficient des conseils et soins les plus adéquats.

En collaboration avec le tissu associatif, nous informerons les citoyens sur l'importance de la prévention en matière de santé et de lutte contre les assuétudes.

Nous informerons les entreprises présentes sur le territoire de la ville sur les aides dont elles peuvent bénéficier en matière d'emploi des personnes handicapées.

Des interprètes en langue des signes seront mis à la disposition des différents services communaux et sociaux.

Nous continuerons à adapter les voiries et bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des bâtiments publics sera soumis à l'indice Passe-partout.

SECURITE

Ces dernières années, d'importants efforts ont été consentis par la Ville tant en matière de prévention que de renforcement des effectifs policiers. L'adoption du règlement général de police en mars 2006 permet de sanctionner au niveau communal les incivilités (tapage nocturne ou diurne, dégradations de biens,...) qui auparavant étaient classées sans suite. Les résultats relatifs à la maîtrise de la délinquance sur le territoire communal sont largement positifs, et notamment en ce qui concerne la présence des bandes urbaines, dont les faits de délinquance ont diminué de moitié depuis 2002. Toutefois, en divers lieux, des problèmes d'insécurité subsistent, ou sont apparus récemment.

La politique menée sera axée avant tout sur la prévention, la proximité et le dialogue avec la population. Le Conseil consultatif « Prévention et sécurité » sera revalorisé dans cet esprit.

Sur le plan de la prévention, un diagnostic local de sécurité sera finalisé en vue de la reconduction du contrat de sécurité et de prévention. Les synergies entre les différents acteurs de prévention seront privilégiées et renforcées.

En matière policière, nous continuerons de revendiquer une adaptation de la norme KUL tenant notamment compte de la composante universitaire de notre ville. La lutte contre les bandes urbaines doit rester une des priorités d'action en matière de sécurité et s'adapter à l'évolution de ce phénomène. Le volet préventif de l'action policière devra être renforcé, notamment par une plus grande présence en termes de proximité. En outre, nous veillerons à la qualité de l'accueil du public par les services de police.

Une réflexion sera menée avec les services de police sur la localisation optimale du commissariat.

Dans un but préventif, un service de médiation urbaine sera mis sur pied pour aider à gérer des situations conflictuelles entre habitants, parents et enfants, citoyens et institutions, etc.

Considérant que la sécurité (tout comme le sentiment d'insécurité) dépend de multiples facteurs parmi lesquels la qualité des aménagements publics, nous continuerons à porter une attention particulière à la sécurisation des voiries, ainsi qu'à l'agrément et à la propreté des espaces publics. Dans cet esprit, les comités de participation seront associés à la réflexion sur la manière d'assurer un cadre de vie de qualité, en ce compris les questions qui ont trait à la quiétude et à la sécurité. Leur rôle sera prioritairement d'être à l'écoute de tous les citoyens, de réfléchir aux projets d'actions préventives à mener, d'estimer les aménagements urbains nécessaires (éclairage, visibilité et tranquillité des espaces public, propreté,...). Des représentants des comités de participation seront invités à assister aux travaux du Conseil consultatif communal « Prévention et sécurité » dont la fonction est de conseiller les autorités et services communaux compétents.

Nous nous attacherons à promouvoir le respect des droits de l'homme et de la femme tant au niveau des relations concitoyennes qu'au sein des relations familiales.

SPORTS

Ottignies-Louvain-la-Neuve est une ville sportive par excellence. Peu de communes peuvent se targuer de disposer sur leur territoire de trois complexes sportifs, dont le plus grand du Benelux. Notre entité est aussi dotée de plusieurs autres infrastructures sportives et de petits terrains de sports dans les différents quartiers. Notre devoir au quotidien est d'inciter les jeunes et les moins jeunes à pratiquer une discipline sportive dans les meilleures conditions. Nous continuerons donc à y veiller.

Avec le Conseil consultatif des sports et le Service des sports de la Ville, nous développerons encore davantage d'initiatives pour promouvoir le sport et notamment le sport pour tous par le biais de stages pour les jeunes, d'initiations sportives, ...

Nous continuerons à offrir des chèques sports de la Communauté française permettant aux familles qui n'en ont pas les moyens d'inscrire leurs enfants à des activités sportives.

L'octroi de subsides aux clubs sportifs ottintois sera maintenu et amélioré.

Les frais d'utilisation d'infrastructures pour les clubs qui ont un grand nombre de jeunes domiciliés à Ottignies-Louvain-la-Neuve seront réduits.

Nous développerons des synergies avec les établissements scolaires en vue d'une occupation des salles de sports en dehors des heures de classe.

En matière d'infrastructures sportives, nous continuerons à évaluer les priorités, à être particulièrement attentifs aux travaux de maintenance et envisagerons de nouvelles installations si cela s'avère nécessaire.

Le projet de construction des infrastructures pour le base-ball et le rugby à l'avenue Baudouin Ier sera finalisé.

Nous agrandirons le Centre sportif Plaine des Coquerées en fonction des besoins prioritaires.

CULTURE ET ENSEIGNEMENT : UN POLE D'EMANCIPATION ET DE CREATION

CULTURE

Nous veillerons à soutenir les initiatives qui favorisent la participation des citoyens de toutes les identités sociales et culturelles à la création de projets et d'activités artistiques et culturels.

Pour qu'Ottignies-Louvain-la-Neuve puisse réellement jouer son rôle de pôle culturel du Brabant wallon, nous veillerons à mettre en œuvre des synergies permanentes avec les différents acteurs culturels provinciaux et locaux : le Centre culturel du Brabant wallon, le Théâtre Jean Vilar, le centre musical de la ferme du Biéreau, l'Aula Magna, le Festival du Brabant wallon, les associations et les artistes locaux.

Dans cette optique, nous développerons un « pass culture » donnant accès aux activités culturelles à prix réduit pour les jeunes, les aînés et les allocataires sociaux.

Conformément au décret mission des centres culturels, nous réaffirmons le rôle prépondérant du centre culturel dans l'animation de la cité tant dans son aspect culturel que dans celui de l'éducation permanente.

Une grande manifestation culturelle structurante et récurrente sera organisée pour faire rayonner la réputation d'Ottignies-Louvain-la-Neuve comme pôle culturel.

Les bâtiments du Centre culturel d'Ottignies et du théâtre Jean Vilar feront l'objet d'un projet de rénovation.

Nous encouragerons la création artistique et la production culturelle en général. Dans ce contexte et pour autant que la législation évolue favorablement en ce domaine, la Ville est candidate à accueillir une section académique des arts plastiques.

ENSEIGNEMENT ET ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Nous réaffirmons que pour nous, l'enseignement reste un des moyens privilégiés pour établir une égalité entre tous les citoyens devant la vie.

En raison de l'évolution démographique atypique de notre ville, une évaluation des besoins à venir dans le domaine de l'enseignement et de l'accueil extra-scolaire sera réalisée et les projets en cours seront finalisés avec l'aide des pouvoirs subsidiaires.

Dans l'enseignement communal, nous continuerons à tendre vers une réelle gratuité de l'école pour tous, tout en maintenant des activités parascolaires de qualité et un bon niveau d'enseignement.

L'apprentissage des langues et les échanges avec des classes néerlandophones seront encouragés.

Le projet de « classes maternelles de forêt » sera mis en application avec l'aide des services compétents de la Ville et de la Région wallonne.

Tout en poursuivant la promotion de l'alimentation de qualité dans les cantines scolaires, nous organiserons des séances d'information en faveur d'une alimentation et d'un mode de vie sains et équilibrés.

Nous encouragerons la création d'un centre de loisirs actifs associé à l'école en collaboration avec le centre de loisirs actifs de la Ville (CLA), qui organise avec les services communaux les plaines de vacances et un mini-centre lors des « petits congés ».

La lutte contre l'échec et le décrochage scolaires sera poursuivie, notamment par le soutien à l'ouverture d'écoles des devoirs dans les quartiers où il n'en existe pas encore.

Nous encouragerons également la formation et la sensibilisation des enfants à la citoyenneté, à la culture, au développement durable, aux questions sociales et à la problématique Nord-Sud dans tous les réseaux.

Les manifestations patriotiques seront renouvelées dans le but notamment d'y intéresser les jeunes. Elles seront prolongées par des cérémonies de la paix et par l'organisation de diverses activités destinées à promouvoir la citoyenneté.

Dans la même optique, le Conseil communal des enfants sera maintenu et redynamisé.

CULTE, LAÏCITE, SOCIETE MULTICULTU(R)ELLE

Considérant comme une richesse le caractère multiculturel de notre ville, nous veillerons à ce que le principe de l'équité entre tous les cultes reconnus et la laïcité soit effectivement respecté et nous encouragerons le dialogue vrai entre nos concitoyens d'appartenances religieuse ou philosophique différentes, afin d'apporter notre pierre à la construction d'une société multicultu(r)elle épanouissante pour tous.

Nous travaillerons en collaboration avec les institutions compétentes et les échevinats des communes proches pour mener une politique cohérente en matière de lutte contre la discrimination, de droit d'asile et de respect des différences culturelles ou de modes de vie.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET RELATIONS NORD-SUD

Nous voulons donner une impulsion nouvelle aux initiatives s'inscrivant dans les relations Nord-Sud notamment par un accroissement des moyens qui leur sont attribués tant par la Ville que par les pouvoirs de tutelle partenaires.

Les dimensions des droits de l'homme et de la femme et du développement durable seront prises en considération lors du soutien apporté aux ONG et aux associations humanitaires locales.

Les jumelages et pactes d'amitié, tant du Nord que du Sud, seront vivifiés et de nouvelles formes de collaboration à durée déterminée seront étudiées.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : UN ENGAGEMENT POUR LES GENERATIONS FUTURES

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROTECTION DU PATRIMOINE

L'urbanisme contribue à la qualité de vie. Il énonce les grands enjeux des développements urbains et stimule les projets de qualité qui respectent l'identité de la ville et de ses sous-ensembles. Il assure un avenir durable à tous les habitants en promouvant la protection du patrimoine et en favorisant les constructions respectueuses de notre environnement.

Ottignies-Louvain-la-Neuve a la chance de pouvoir bénéficier, entre autres, de trois avantages urbanistiques exceptionnels sur lesquels il faut s'appuyer : être encore fortement rurale (plus de 50% du territoire est agricole) avec plusieurs massifs forestiers, être située sur un axe majeur de communication et être un des pôles principaux de développement culturel et d'enseignement de Wallonie. Une bonne intégration de ces trois atouts au niveau du développement urbanistique permettra d'assurer à notre ville un avenir prometteur.

Les quartiers concernés par l'arrivée du RER à Ottignies et à Louvain-la-Neuve, de même que le quartier de la gare de Mousty, feront l'objet d'une réflexion visant à utiliser au mieux leurs potentialités. Un plan communal d'aménagement sera réalisé sur le quartier de la Baraque, proche de la future gare RER, pour l'étoffer sans sacrifier son originalité.

Afin de rendre le logement plus accessible, nous autoriserons la mise en œuvre de certaines zones d'aménagement communal concerté (ZACC) proches des centres et des transports en commun et situées dans des quartiers qui peuvent supporter une densification. Leur valorisation pourrait faire l'objet de partenariats public-privé. Les projets qui y seront développés seront de grande qualité architecturale et énergétique et comporteront un pourcentage de logements moyens et sociaux.

Nous entamerons la réalisation d'une « coulée verte » allant du futur quartier de la Mégisserie (Mousty) et de la prairie Orban jusqu'à la Dyle au centre d'Ottignies pour se poursuivre jusqu'aux environs de la gare d'Ottignies. Ce projet aura un triple objectif de liaison écologique, de mobilité douce et d'espace public de promenade et de rencontre.

Le schéma de structure et le règlement communal d'urbanisme (RCU) seront révisés de façon à les rendre plus adaptés aux nouvelles réalités urbanistiques. La révision du RCU permettra également d'intégrer des prescriptions favorisant un urbanisme durable (énergie, matériaux, eau, paysages, espaces publics, etc.).

À Louvain-la-Neuve, une répartition plus transparente des responsabilités (sécurité, salubrité, propreté) des espaces publics sera recherchée avec les gestionnaires du patrimoine immobilier de l'UCL.

MOBILITE

Le plan de mobilité a mis en évidence qu'à politique inchangée, le niveau de saturation des principales voiries serait rapidement atteint. C'est bien évidemment la confirmation du statut de pôle économique de notre ville. Il conviendra de poursuivre les efforts en faveur des modes de

transport alternatifs à la voiture. Le train connaîtra un développement considérable avec la mise en œuvre du RER, dont les gares d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve devraient pleinement profiter. Parallèlement, les lignes de bus devront également être augmentées et renforcées. Le développement des modes doux (piétons, cyclistes) restera une priorité dans les aménagements publics.

La mise en œuvre du plan de mobilité sera poursuivie. L'accent sera mis notamment sur la rénovation des voiries du centre d'Ottignies, sur la poursuite de la réalisation d'itinéraires pour les modes doux ainsi que la sécurisation des voiries, notamment par la pose de radars préventifs et répressifs et par des aménagements favorables aux usagers faibles (entretien des trottoirs, attention à l'éclairage public, zones 30, pistes et itinéraires cyclables,...), l'installation de range-vélos et la réalisation d'aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Nous étudierons la faisabilité d'un service de navettes régulières par bus entre les différents quartiers, les centres, les gares, etc. Ce bus utilisera de préférence une source d'énergie respectueuse de l'environnement et sera accessible à un prix attractif.

En partenariat avec une société privée qui en assurera la gestion, nous étudierons également la possibilité d'implanter un réseau de bornes automatisées de location de vélos sur le territoire de la ville, notamment pour permettre de meilleures liaisons entre les centres d'Ottignies et de Louvain-la-Neuve.

La problématique des parkings à Louvain-la-Neuve et dans le centre d'Ottignies fera l'objet d'une approche visant avant tout à protéger les intérêts des habitants riverains ainsi que des commerçants.

Les contacts seront poursuivis avec le Ministère de l'équipement et des transports pour la sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière.

ENERGIE

L'énergie est à la fois notre meilleure alliée pour répondre à nos besoins et notre meilleure ennemie. Lorsque nous l'utilisons, nous nous éclairons, nous nous chauffons, nous nous déplaçons... Mais si nous utilisons du pétrole, du charbon ou du gaz pour ce faire, nous nous polluons et nous diminuons le capital de ressources disponibles pour nos enfants. Utiliser l'énergie avec parcimonie et lorsqu'on en utilise, préférer l'énergie renouvelable est donc un impératif. De cette manière, nous réduirons notre empreinte écologique.

La Ville montrera l'exemple :

- les émissions de CO₂ dues aux bâtiments et aux véhicules communaux seront réduites de 10 % au moins d'ici 2012 ;
- le projet de cogénération alimentée par une source d'énergie renouvelable visant ses bâtiments situés dans le centre sera mené à terme ;
- lors de la rénovation ou de la construction de nouveaux bâtiments, l'aspect consommation d'énergie sera analysé finement et les moyens de la réduire seront appliqués.

Les habitants et entreprises seront encouragés à faire de même.

- Une centrale d'achat chargée d'explorer les potentialités du marché de l'énergie verte sera créée. Cette centrale négociera des conditions concurrentielles avec les opérateurs.

- Nous organiserons également l'information des citoyens sur les offres des opérateurs (environnement, prix). En particulier, l'électricité verte sera promue.
- Nous encouragerons, dans les projets de lotissement, la réalisation de maisons à basse consommation d'énergie.

L'énergie est chère. Elle risque de le devenir de plus en plus. Ce sont les personnes précarisées qui seront les plus touchées : perte de confort et pression budgétaire accrue. C'est donc eux que le pouvoir public doit aider en premier lieu à consommer moins avec un confort plus grand. La Ville peut être active :

- en incitant les sociétés de logements sociaux à rénover le parc immobilier ;
- en incitant les particuliers à faire appel aux aides existantes : financements régionaux ou fédéraux, conseils des guichets de l'énergie ...

NATURE ET ENVIRONNEMENT

En matière de déchets, les priorités seront la prévention et la diminution de la part de déchets mise en décharge. Dans ce sens, nous encouragerons le compostage à domicile et d'autre part, lors du renouvellement du contrat de collecte des déchets, nous introduirons dans le cahier des charges des critères qui inciteront à alléger encore la part des déchets organiques (par exemple : paiement au poids).

L'évolution de la problématique de la décharge de Mont-Saint-Guibert continuera à retenir notre attention et notre vigilance s'exercera en particulier sur les engagements relatifs à sa fermeture prochaine.

Nous poursuivrons la mise en œuvre, via le plan communal de développement de la nature, de la protection des espaces privés et publics, des zones Natura 2000, d'un réseau de sentiers de promenade et d'un maillage de zones humides et sauvages.